

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le 20/04/2023

ID : 089-218901882-20230406-2023_19-DE

**Nombre de conseillers**

| | |
|---------------|----|
| • en exercice | 10 |
| • présents | 8 |
| • votants | 10 |
| • absents | 2 |
| • exclus | 0 |

De la commune GIROLLES

Séance du 06 avril 2023 à 18 heures 45

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

AMENAGEMENT DE
SECURITE EN
TRAVERS
D'AGGLOMERATION
LE LONG DE LA RD
167- DEMANDE DE
SUBVENTION

M. MASSOL Bernard

Étaient présents :

Michel GUYOT, Nicole VITEAU, Marie-Annick DE RYCKE, Érick DEGOIX, Marion DESBOIS, Sylvia MASSOL (arrivée à 19h10), Fabrice HEURTAUX

Étaient excusés :

Corinne GUILLAUD (pouvoir), Marie SEILLER (pouvoir)

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.

Michel GUYOT, Bernard MASSOL

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,
Mme MASSOL Sylvia

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet sommaire préparé par ATD 89 (Agence Technique Départementale), concernant un Aménagement de sécurité en traverse d'agglomération RD 167 axes dénommés dans l'étude :

- Route de Sermizelles, effet de porte pour 2 400.00 € HT
- Route de Sermizelles, mise en place de bordure pour 7 500.00 € HT
- Place des Tilleuls, création de trottoir pour 9 400.00 € HT
- Route de Lucy le bois, effet de porte pour 2 400.00 € HT.

Le coût global des travaux ainsi projetés s'élève à 21 700 € H.T. soit 26 040 € T.T.C.

Il propose de présenter la demande de subvention sur la solution de base avec options qui s'élève selon l'étude de l'ATD montant arrondi pour imprévus et divers à 26 040.00 € TTC soit 21 700.00 € HT.

Il indique que des aides financières peuvent être demandées auprès du Département, pour ce type d'aménagement et présente le plan de financement suivant :

| | |
|-------------------------------------------------------|---------------------|
| Coût des travaux : 21 700.00 € HT | |
| Subvention Département 50.00 % (Amendes de police) | 10 850.00 € |
| Commune 50 % : | 10 850.00 € |
| | ----- |
| | Total H.T 21 700.00 |

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- Sollicite le concours financier du Conseil départemental
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 11 avril 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 31 mars 2022.

Fait à GIROLLES, le 20 avril 2023

Le Maire

Envoyé en préfecture le 20/04/2023
Reçu en préfecture le 20/04/2023
Publié le 20/04/2023
ID : 089-218901882-20230406-2023_19-DE



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Senf', written over the stamp.